

Date: 28-29 mars 2011
Révision du 15 août 2011

Lieu : Complexe culturel Guy-Descary
2901, boulevard Saint-Joseph
Arrondissement Lachine, Montréal

Objet : Rapport du jury/étape 1

Membres du Jury :

- Mme Julie-Anne Cardella, directrice de la bibliothèque de Westmount
- Mme Louise Bédard, architecte
- Mme Anne Carrier, architecte
- M. Daniel Pearl, architecte
- M. André Polevoy, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Lachine
- M. Patrice Poulin, architecte, PA LEED, gestionnaire immobilier, Direction des stratégies et des transactions immobilières, Ville de Montréal
- M. Maxime Frappier, architecte

- Louise Amiot, architecte, MBA, conseiller professionnel

28 mars 2011-06-23

1. CONFORMITÉ

Le rapport a été remis aux membres du jury; quinze (15) équipes ont déposé leur candidature sur seize (16) inscrites.

Le conseiller professionnel présente, pour validation par le jury, les non-conformités suivantes :

1.1 Équipe Corriveau, Girard/ARCOP

La candidature a été déposée en retard, en raison de la confusion de l'adresse par la compagnie de messagerie, la même adresse existant à Montréal.

Le jury accepte la candidature à l'unanimité.

1.2 Collectif Le Bureau

Les projets présentés par cette équipe ne sont pas des réalisations de celles-ci à titre de firmes mandataires mais des projets sur lesquels ces architectes ont travaillé, à titre d'employés.

Après vérification au syndicat de l'OAQ, cette candidature est retirée de l'évaluation. Décision à l'unanimité.

1.3 Rapport de conformité accepté à l'unanimité

2. CONFLIT D'INTÉRÊT

Un membre du jury dénonce un conflit d'intérêt; celui-ci se retirera de l'évaluation de cette équipe, du fait que celui-ci est survenu récemment.

3. ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT

Le jury choisit à l'unanimité Daniel Pearl, architecte, comme président.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION/étape 1

Les critères et la pondération sont acceptés à l'unanimité.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION/ÉTAPE 2

Les critères de l'étape 2 sont validés par le jury.

Critère 1 : Ajouter «en regard du PCI».

Critère 6 : Lire «développement durable et soutenable».

Critère 7 : ajout de la notion de paysage dans la requalification urbaine «potentiel de requalification

6. MISE EN SITUATION

6.1 BIM

Le jury se questionne sur la place de ce mode de réalisation dans l'évaluation. La Ville souhaite cet outil mais le caractère «nouveau» de celui-ci le rend non-critique.

En contrepartie, le PCI est un incontournable dans l'évaluation.

6.2 Le pourquoi de sept (7) finalistes :

Cette opportunité permet un réel débat d'idées et une diversité de solutions.

6.3 Bonification de l'équipe pour le PCI après la sélection.

Ce n'est pas au règlement car c'est un facteur de sélection.

DÉLIBÉRATIONS/1^{ière} vague

Premier tour de table :

Le président propose un premier tour de table; les jurés sont invités à présenter leur 1^{ière} sélection pour discussion. Ces discussions portent sur les équipes jugées moins pertinentes.

Birtz Bastien Beaudoin Laforest arch./Dubé Matte arch.

Note 70

- La sélection de projets ne semble pas pertinente au jury, ni démontrer une capacité d'innovation en regard du mandat.
- La firme est reconnue pour sa rigueur et son expérience mais la vision du projet est réductrice.
- La présence du facilitateur dans l'équipe dénote un manque de confiance, selon le jury.
- La candidature n'a pas su convaincre le jury, concernant le PCI.

Atelier Ville Architecture Paysage (VAP)

Note 65

- Les projets présentés, de nature résidentielle, ne sont pas pertinents ni les réalisations d'envergure similaire.
- Le jury se questionne sur la capacité de l'équipe à réaliser le mandat en regard de sa complexité et de son manque de réalisations.
- La réponse au PCI semble partielle et floue.

Le consortium ST-A³²

Note 70

- La structure de l'équipe est trop compliquée; on s'interroge sur qui est le concepteur.
- La réalisation à distance inquiète, sans représentant local.
- La candidature n'a pas su convaincre le jury.

Les trois (3) candidatures ne sont pas retenues par le jury pour la suite de l'évaluation en regard de leur faible intérêt et du pointage préliminaire.

Le jury se penche sur les candidatures se distinguant à ce premier tour d'évaluation.

Chevalier Morales, architectes

- Expérience tangible du développement durable avec sa collaboration avec Peter Busby et connaissance du PCI.
- Belle proposition concise et claire tant au niveau du contenu et que de la présentation.
- Réalisations de bibliothèques et en architecture.
- Offre cohérente et vision appropriée.
- Le projet de la GBQ n'est considéré qu'à titre d'expérience et non de réalisation de la firme.

La firme est retenue pour la suite de l'évaluation.

Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier (FABG)

- L'offre démontre une bonne sensibilité et une ouverture au PCI, en plus d'une expérience de projet LEED.
- La candidature est de qualité, les projets culturels pertinents et les prix convaincants; ceci en fait une bonne réponse à cet appel de candidature.
- La firme est reconnue pour sa rigueur et la pérennité de production.
- La vision est claire, bien présentée et séduisante.

L'équipe est retenue en raison de la qualité constante en design.

Manon Asselin + Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium

- Cette équipe offre toute les garanties de capacité de réalisation en mode PCI, au plan conceptuel et au niveau de la notion de développement durable.
- Les projets similaires de bibliothèques sont nombreux, dont trois (3) LEED.
- L'équipe offre un très bon potentiel quant à la recherche d'un bâtiment identitaire et d'une architecture/signature.

L'équipe est retenue pour la suite de l'évaluation.

ÉVALUATIONS/2^{ième} vague

Le jury continue les échanges sur les huit (8) équipes restantes.

Labonté Marcil/Cimaise-FBA/Éric Pelletier, architectes en consortium

- Qualité de la candidature et pertinence de l'offre et ce, malgré la lourdeur de l'organigramme.
- La firme a à son actif des projets de bibliothèques et de nombreux prix.
- Le potentiel conceptuel, jumelé à l'expérience, en fait une équipe complète, bien équilibrée.
- Les réalisations démontrent bien le potentiel d'innovation et la pertinence de la signature architecturale.

Cette équipe est retenue pour la suite de l'évaluation.

Les discussions se prolongent sur les équipes suivantes :

- Affleck de la Riva/Cannon Design.
- Consortium Brière Gilbert Blouin Tardif + Associés architectes
- Dan Hanganu, architectes
- Atelier In Situ

Affleck de la Riva/Cannon Design

- Le consortium semble hors norme pour l'envergure du mandat.
- L'équipe, détentrice de nombreux prix, démontre toutefois une faiblesse en réalisations et en conception de bibliothèque.
- L'offre présente une bonne expérience de PCI et une compétence reconnue en LEED mais une signature plus ou moins marquante.
- La vision questionne le jury quant à son réalisme.

Consortium Brière Gilbert Blouin Tardif + Associés architectes

- L'équipe proposée est très équilibrée, offre un bon potentiel de conception et une expertise reconnue LEED; elle est répartie entre Québec et Montréal.
- Les projets de bibliothèques présentés sont pertinents en plus des autres réalisations connues.
- L'approche préconisée est basée sur la flexibilité, sans ordre du jour prédéterminée; la vision propose une notion classique de la bibliothèque, à développer.
- L'équipe offre une bonne capacité de réalisation, avec des ressources-clés d'expérience.

Cette équipe est retenue pour la suite de l'évaluation.

Dan Hanganu, architectes

- La firme n'a pas besoin de consortium pour réaliser ce projet; elle offre un bon concepteur et un chargé de projet d'expérience, soit une équipe solide et une structure simple.
- La firme propose peu de bibliothèques mais des projets d'édifices culturels à caractère similaire, de qualité et primés.
- La vision démontre clairement une bonne compréhension des enjeux tant fonctionnels qu'urbains, et une connaissance de la clientèle.
- Le volet PCI semble flou et peu développé; en contrepartie, un potentiel d'ouverture est bien démontré.

Cette équipe est retenue pour la suite de l'évaluation.

Atelier In Situ

- L'équipe a tablé sur de bonnes ressources externes pour consolider leur expérience de projets de plus faible envergure.
- La nature des projets proposés est pertinente, au-delà de l'envergure : agrandissement, reprise d'enveloppe, transformation. Tous ces projets sont réalisés et de qualité.
- L'approche de pavillon dans un parc est cohérente et séduisante en plus de démontrer une belle compréhension urbaine.
- Le volet LEED est très bien couvert par la ressource externe, reconnue dans le domaine; l'animateur du PCI externe à la firme est une bonne stratégie. Ceci assure une bonne compréhension des enjeux dès le concept.

Cette équipe est retenue pour la suite de l'évaluation

CGAR(Les architectes Corriveau, Girard et associés)

M. Daniel Pearl se retire de l'évaluation.

- Le consortium est équilibré et a déjà travaillé ensemble; l'organigramme démontre une capacité de production, une structure simple à l'échelle du projet.
- Les projets présentés sont efficaces mais peu significatifs; le concepteur n'a présenté qu'un seul projet, plus ou moins pertinent.
- L'offre n'est pas convaincante quant au PCI, qui est escamoté; l'approche en développement durable est bonne.
- L'équipe propose peu de prix.

Desnoyers Mercure & Associés

La candidature propose une bonne réponse au mandat, en couvrant tous les points.

Les projets, quoique de bonne qualité, ne sont pas des bibliothèques; ils sont moins pertinents et peu marquants.

Le volet LEED est couvert par le chargé de projet, ce qui est questionnable; l'ordre du jour semble dépassé.

L'organigramme n'intègre pas le PCI et le responsable a peu d'expérience.

La vision est séduisante mais n'offre peu de notions concrètes; l'approche est vague et trop poétique.

FGMDA/Studio MMA architectes en consortium

- La présentation du consortium semble confuse et rend le consortium moins évident, au-delà de la réputation en restauration.
- La force de l'équipe réside au niveau du LEED et du consultant BIM.
- La production présentée est peu convaincante au niveau conceptuel; elle est moins marquante ni significative.
- La vision se limite à un geste facile et apparaît hors contexte.
- Cette équipe ne couvre qu'une seule dimension du mandat.

Après notation, les équipes ci-dessus ne sont pas retenues :

- CGAR/Les architectes Corriveau, Girard et associés **Note 67**
- Desnoyers Mercure & Associés **Note 65**
- FGMDA/Studio MMA architectes en consortium **Note 67**

Le jury revient sur les six (6) équipes retenues à date et confirme le choix à l'unanimité :

- Chevalier Morales, Architectes **Note 77**
- Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier **Note 82**
- Labonté Marcil/Cimaise-FBA/Éric Pelletier, architectes en consortium **Note 77**
- Consortium Brière Gilbert Blouin Tardif + associés architectes **Note 78**
- Manon Asselin + Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium **Note 88**
- Dan Hanganu, Architectes **Note 80.5**

La discussion porte sur les deux (2) équipes suivantes :

- Atelier In Situ **Note 73**
- Affleck De La Riva/Cannon Design. **Note 71.5**

Le choix porte sur Atelier In situ en raison de :

- L'offre de Affleck De La Riva/Cannon Design est décevante, mal intégrée et peu convaincante au-delà de la réputation; l'évaluation doit se faire sur la candidature fournie.
- L'offre de Atelier In Situ est bien montée et offre une équipe cohérente avec un fort potentiel conceptuel; une jeune équipe bien organisée pour évoluer et apprendre.

Le choix des sept (7) finalistes, après la notation est la suivante :

- Chevalier Morales, Architectes
- Labonté Marcil/Cimaise-FBA/Éric Pelletier, architectes en consortium
- Consortium Brière Gilbert Blouin Tardif + associés architectes
- Manon Asselin + Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium
- Dan Hanganu, Architectes
- Atelier In Situ
- Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier (FABG)

Fin des délibérations

Rapport rédigé par : Louise Amiot, architecte, MBA
Conseiller professionnel